

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE RETZ

DELIBERATION

Date de la convocation du Comité syndical : 16 janvier 2026
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 27
Nombre de votants : 29

L'an deux mil vingt-six, le trente janvier à quatorze heures trente, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont rassemblés "Salle du Conseil" à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul, sous la présidence de Mme BRIAND, Présidente.

Etaient présents : Mmes Pascale BRIAND, Aurélie GUITTENY, Nadège PLACE, Françoise RELANDEAU, M. Claude CAUDAL, Jacques PRIEUR, Jacques RIPOCHE, Jacques MALHOMME **pour la Communauté d'Agglomération Pornic Agglomération Pays de Retz**, Mmes Dorothée PACAUD, Jocelyne PHILODEAU, M. Raymond CHARBONNIER, Michel OLIVIER **pour la Communauté de Communes Sud Estuaire**, Mmes Laura GLASS, Manuella PELLETIER SORIN, Laetitia PELTIER, M. Christian GAUTHIER, Thierry GRASSINEAU, Claude NAUD, Laurent ROBIN **pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique**, Mme Karine PAVIZA, M. Michel AURAY, Johan BOBLIN, Bernard COUDRIAU, Yannick FETIVEAU, Christophe LEGLAND, Jean Yves MARNIER, Loïc PLANET **pour Grand Lieu Communauté**.

Etaient excusés : Mme Eloïse BOURREAU GOBIN (pouvoir à Mme Pascale. BRIAND), Claire HUGUES, Christiane VAN GOETHEM, M. Yves BLANCHARD, M. Jean Michel BRARD, M. Gaetan LEAUTE. Mme Marie-Line BOUSSEAU (pouvoir à Jocelyne PHILODEAU), M. Alain PINABEL, Stephan BEAUGE, Patrick BERTIN

~~~~~

### **OBJET : CONTRAT LIGNE DE TRESORERIE**

Pour faire face à des difficultés ponctuelles de trésorerie, liées à des décalages entre dépenses et recettes (en particulier paiement de subventions), la Présidente propose au comité syndical d'intégrer une ligne de trésorerie au budget 2025. Le PETR a déjà recours à une ligne de trésorerie depuis l'exercice 2017, ce qui facilite sa gestion.

Considérant la nécessité pour le PETR du Pays de Retz de pouvoir disposer d'une ligne de trésorerie (LTI),

Entendu l'exposé de la Présidente,

Le comité syndical, à l'unanimité

- **DECIDE** de conclure une convention entre le PETR et le Crédit Agricole Atlantique Vendée pour la réalisation d'une ligne de trésorerie.
- **APPROUVE** les conditions suivantes d'obtention de cette ligne de trésorerie :
  - Montant : 300 000 €,
  - Durée : 12 mois,
  - Taux d'intérêt : Euribor 3 mois + marge de 0.40%,
  - Frais de dossier : 0.00 €,
  - Commission de non utilisation : Néant,
  - Modalités de remboursement,

- Délai de mise à disposition et de remboursement des fonds mis à disposition :  
jour J+2 ouvrés,
- Les intérêts : appel trimestriel à terme échu réalisé sur une base de 365 jours  
par an.

➤ **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toute pièce relative à ce dossier.

La Présidente,  
Pascale BRIAND

